

FICHE EVALUATION DE L'AUTONOMIE DE L'ELEVE

Nom de l'élève :

Prénom :

Age :

Etablissement :

Classe :

Enseignant :

Directeur :

		1	2	3
Vie quotidienne	1. Déplacement dans l'établissement			
	2. Installation dans la classe			
	3. Repas			
	4 Hygiène			
	5. Soins autorisés			
	6. Habillage			
Vie scolaire	7. Expression verbale ou non verbale			
	8. Compréhension verbale ou non verbale			
	9. Expression graphique			
	10. Utilisation des supports pédagogiques			
	11. Réalisation des activités			
	12. Manipulation			
	13. Utilisation de matériel adapté à son handicap			
	14. Utilisation du matériel de la classe			
	15. Evaluation			
	16. Activités motrices			
Vie de l'élève	17. Sorties extra scolaires			
	18. Sécurité			
	19. Appréhension de l'environnement scolaire			
	20. Entrée en relation avec les autres			
	21. Respect des règles de vie			
	22. Persévérance dans l'activité			
	23. Prise d'initiative			
	24. Situations de « crises »	Jamais	Rares	Eventuel

Définition des niveaux d'autonomie. La personne est :

- (1) Autonome quand elle fait par elle-même, totalement, spontanément, habituellement et correctement
- (2) Semi-autonome, lorsque l'un au moins de ces qualificatifs n'est pas observé
- (3) Dépendante, quand elle ne fait pas par elle-même, ni totalement, ni spontanément, ni habituellement, ni correctement

FICHE EVALUATION DE L'AUTONOMIE DE L'ELEVE (suite)

Précisez, si nécessaire, le besoin d'accompagnement
1.
2.
3.
4.
5.
6.
7.
8.
9.
10.
11.
12.
13.
14.
15.
16.
17.
18.
19.
20.
21.
22.
23.
24.

FICHE EVALUATION DE L'AUTONOMIE DE L'ELEVE (suite)

Membres de l'équipe éducative ayant participé à l'évaluation de l'autonomie de l'élève :

DÉFINITION DES BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT :

La présence d'une auxiliaire de vie scolaire rendrait-elle possible une intégration qui actuellement ne peut être envisagée par l'équipe éducative ?

Pourquoi ?

Le temps de présence d'une auxiliaire de vie scolaire permettrait-elle d'augmenter le temps de scolarisation de l'élève ?

Pourquoi ?

L'élève a-t-il besoin d'une auxiliaire de vie scolaire de manière :

Continue ☐

Discontinue ☐

Occasionnelle ☐

Temps hebdomadaire de scolarisation de l'élève :

Temps hebdomadaire d'accompagnement par un(e) auxiliaire de vie scolaire :

TACHES PRINCIPALES DE L'AUXILIAIRE

Aide aux déplacements dans l'établissement scolaire ☐

Aide à l'installation du matériel dans la salle en début d'activité ☐

Aide durant la classe. Précisez la nature de l'aide

Activités pédagogiques hors de l'école
L'accompagnement est-il nécessaire lors des sorties scolaires?

Aide en dehors des activités de classe :
Précisez (ex : intervention en appui des gestes de la vie quotidienne, toilettes, hygiène, repas, accompagnement jusqu'aux lieux de soins, garderie...)

Est-il prévu un accompagnement dans des lieux extra scolaires ? (transport, loisirs, bibliothèque, activités culturelle ou sportives...)

Tâches particulières (soins autorisés, portage, change) définis avec le responsable du service de soin et le médecin de santé scolaire

Dispositions prévues en cas d'absence :

- de l'élève
- de l'enseignant
- de l'auxiliaire de vie scolaire

Observations éventuelles :

Emploi du temps de l'auxiliaire de vie scolaire susceptible d'accompagner l'élève

(Préciser heures, lieu de début de l'activité de l'auxiliaire, de repas de l'auxiliaire et de l'élève, les transports...)

	Horaires	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin						
Interclasse						
Après-midi						

SIGNATURES

DATE : / /

L'élève :

Les parents (ou le responsable légal) :

Le(s) enseignant(s) :

Le chef d'établissement :